



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : le 15/10/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Date de convocation : 01/09/2025

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Vaux-en-Bugey, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Françoise RABILLOUD, Maire.

Présents : Françoise RABILLOUD, Evelyne RODIN, Éric BERGERET, Patrick FONTAINE, Anne-Sophie RAMBAUD, Franck DESMARIS, Laeticia DE OLIVEIRA, André GROSCLAUDE, Marie-Céline RAY, Jean-Marc BOEUFRAS, Annie THOLOZAN.

Procurations : Stéphanie DRUESNE donne procuration à Françoise RABILLOUD
Franck CHARBONNEL donne procuration à Éric BERGERET
Naïma MOLIARD donne procuration à Evelyne RODIN

Evelyne RODIN nommée secrétaire de séance.

Début de Séance : 20h33.

1. URBANISME

- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) parcelles AC 0087 – AC 0089 et AC 0091 – pas de préemption à l'unanimité,
- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) parcelles AB 812 et AB 814, situés dans la première cour à gauche sur la route de Vaux-Fevroux, comprenant l'étage de la maison, un garage et une cour avec terrasse, les places de stationnement sont conservées – pas de préemption à l'unanimité,
- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) parcelle AB 649 – pas de préemption à l'unanimité.

2. FINANCES

- **Budget Communal** : La délibération relative à l'aide exceptionnelle pour l'association Les Petits Vauxois a été retirée à la demande de la trésorerie de l'association.
- **Budget Communal** :
Le collège de Lagnieu a sollicité une subvention exceptionnelle pour le projet Alsace-Moselle, concernant les classes de 3^e A et B, prévu du 30 mars au 1er avril, retracant l'histoire des deux guerres mondiales du XX^e siècle (ligne Maginot, Struthoff, Parlement européen). Six élèves de Vaux sont concernés, aux côtés d'autres élèves d'autres communes également sollicitées. La proposition de verser une aide de 200 €, en cohérence avec les montants accordés par les autres communes (Saint-Sorlin, Serrières, etc.), a été jugée importante dans le contexte actuel. Annie a souligné l'importance de ce soutien, notamment face aux difficultés du "Pass culture", tandis qu'Éric a suggéré d'envisager un montant supérieur.

- La participation communale est fixée à 200 €, identique aux autres communes partenaires. Décision adoptée à l'unanimité.
- La décision modificative du budget principal entraîne uniquement un impact sur un compte de stock. Le compte 1068 correspond à l'ancien compte et non à l'actuel. La mesure a été approuvée à l'unanimité.
Apurement du compte 3355.
- Attribution de la subvention de 7 000€ pour l'année 2025 au Centre Communal d'Action Social.
La trésorerie demande une délibération qui a été approuvé à l'unanimité.

3. ADMINISTRATIONS

- La nomination du régisseur titulaire est actée : Véronique est remplacée par Coralie, désormais régisseur. Pour l'instant, une seule titulaire est en poste ; une suppléante sera désignée ultérieurement, lorsque les heures non assurées par Coralie seront couvertes par un autre agent.
- Modification du tableau des effectifs.
- Recrutement de Stella FROIDEBISE pour 15 heures en complément de Coralie au secrétariat de mairie.
- La stagiairisation de Denis au 1er octobre 2025, la mise en place du RIFSEEP, est acté. Il est entré en qualité d'adjoint technique principal de 2^e classe, comme Ludovic. Le poste de 1^{re} classe demeure non pourvu. Décision approuvée à l'unanimité.
- Les périmètres d'assainissement collectif seront délégués au SERA à partir du 01/01/2026.
- L'assainissement non collectif dont le périmètre défini est actuellement en gestion à la communauté de communes Rives de l'Ain – Pays de Cerdon, la compétence étant communale. Le SPANC sera transféré au SERA à compter du 1er janvier 2026.

Il est envisagé que la même personne (Marjorie) poursuive le suivi de ce périmètre.

La validation des périmètres a été approuvée à l'unanimité.

4. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Bilan financier intermédiaire par Patrick FONTAINE.
- Le budget communal présente un rythme de dépenses relativement lent, avec environ 50 % des crédits d'investissement engagés et 60 % des crédits de fonctionnement consommés à fin septembre.
- Surveillance du BUIZIN, rendez-vous pris avec la SR3A.
- À compter de 2026, la généralisation des bacs jaunes sera mise en œuvre. Les usagers pourront demander un bac de plus grande capacité chaque foyer sera équipé.
La distribution des bacs interviendra avant les vacances d'été 2026.
- Les associations devront effectuer une demande spécifique pour obtenir un bac jaune.
- À partir du 1er janvier 2026, les feuilles mortes et déchets de gazon ne seront plus acceptés en déchèterie.
- Des zones de compostage seront installées afin de permettre leur valorisation.
- Selon l'ADIL, une commune peut instituer le permis de louer, via le formulaire Cerfa, afin de limiter la mise en location de logements insalubres ; ce dispositif peut être appliqué de manière générale ou ciblée, par exemple à un quartier ou à un type de logement.
- La zone industrielle PIPA regroupe 193 entreprises, représentant un total de 7 823 emplois .

- Proposition d'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements sociaux, à Dynacité.
- En 2024, les déchets ménagers ont enregistré une hausse globale de 1%. Cette progression concerne le flux (tri, verre, déchèterie) mais principalement les flux végétaux. La production par habitant connaît une légère diminution, signe d'une évolution positive des comportements. En revanche, la fiscalité liée à la gestion des déchets s'alourdit, avec une augmentation marquée de la TGAP.
- Le rapport d'activité relatif au Développement Durable de La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain est disponible.
- Un arrêté du 1er octobre 2025 autorise le projet de concassage, conformément à l'avis de la commune de Lagnieu (période du 15 octobre au 15 mars, de 8h à 17h). Ce projet présente des nuisances très probables ainsi qu'un impact significatif sur le corridor écologique entre le Bugey et la plaine de l'Ain, situé entre les bosquets avant la RD 1075 et les haies restantes de l'ancienne carrière. Des recours sont possibles dans un délai de deux mois.
La commune décide de déposer un recours auprès de Mme la Préfète de l'Ain.
- La barrière de la chapelle ne permet plus la pose du cadenas. Intervention à prévoir.
- Manifestations Novembre 2025 :
 - Cérémonie commémorative du 11 novembre à 11h00.

Question du public

GUY

- Le dossier du corridor écologique, fondé sur les avis de Lagnieu et de Saint-Denis ainsi que sur l'absence d'avis de Vaux et de Leyment, a conduit Guy à adresser un courrier à la préfète signé par 76 personnes, resté sans réponse.
Jean-Marc BOEUFGRAS répare le document, puis l'adresse aux destinataires concernés.
- Guy a réagi à l'étude sur le débordement du Buizin, en formulant plusieurs observations. Il souligne que le trajet rejoint l'ancien lit de l'Albarine, ce qui pourrait induire un risque d'inondations sur ce secteur. Il rappelle également des exemples d'interventions anthropiques ayant eu des conséquences désastreuses.

Séance levée à 23h11.

La secrétaire,
Evelyne RODIN

Le Maire,
Françoise RABILLOUD

